

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 32/2026

Objet : Désignation des délégués communaux au sein du syndicat intercommunal du chemin de fer du Haut Rhône

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 22 avril, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 25

ATTAVAY Bernard, BELLONVILLE Elodie, CHAUDET Florence, D'ORIO Vincent, DA CONCEICAO Maryline, DREVET Christiane, FAYARD Stéphanie, FOURNET Steve, GIROUD Christian, GORCE Isabelle, JAVERLIAT Laure, LACAVE Quentin, LAROCHE Jean-Luc, LAURET Marie Cindy, LEMIRE Robert, LUTTRIN Jean-Claude, PÉJU Amaury, PELLEGRINELLI Florian, POULET Maxime, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie, ZABI Sabya.

Excusé(s) ayant donné procuration : 0

Absents : 2

GOZZO Barbara, PERRAUT Sébastien.

Soit 25 présents et 0 pouvoir – 25 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Vu les articles L5211-7 et L5212-7 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales ;

Les délégués intercommunaux sont les représentants des communes au sein des syndicats intercommunaux, qu'ils soient à vocation unique (SIVU) ou à vocation multiple (SIVOM). La durée du mandat d'un délégué est de 6 ans et est lié à celui du conseil municipal qui l'a désigné.

Considérant que la commune est membre du syndicat intercommunal du chemin de fer du Haut Rhône ;

Conformément aux statuts du syndicat intercommunal, la commune de Montalieu-Vercieu est représentée, au sein du comité syndical, par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Ces derniers sont appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

À l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin – Premier titulaire

Votants : 25

Blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Madame Céline RUIZ : 20 voix



Madame Céline RUIZ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

1^{er} tour de scrutin – Deuxième titulaire

Votants : 25
Blancs ou nuls : 5
Suffrages exprimés : 20
Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Monsieur STEVE FOURNET : 20 voix

Monsieur Steve FOURNET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

1^{er} tour de scrutin – Premier suppléant

Votants : 25
Blancs ou nuls : 5
Suffrages exprimés : 20
Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Madame Maryline DA CONCEICAO : 20 voix

Madame Maryline DA CONCEICAO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

1^{er} tour de scrutin – Deuxième suppléant

Votants : 25
Blancs ou nuls : 5
Suffrages exprimés : 20
Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick ROSSI : 20 voix

Monsieur Patrick ROSSI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Le conseil municipal de Montalieu-Vercieu désigne les délégués suivants :

Titulaires : Madame Céline RUIZ et Monsieur Steve FOURNET.

Suppléants : Madame Maryline DACONCEICAO et Monsieur Patrick ROSSI.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Christian GIROUD

Le secrétaire de séance,
Florence CHAUDET



Christian GIROUD
MAIRE de la commune de
Montalieu Vercieu (213802473)
30 avr. 2026

